

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2835

14 octobre 2015

SOMMAIRE

Del Monte Luxembourg SARL	136041	Premium Gold Luxembourg S.à r.l.	136040
Finagold S.A.	136079	Primavera Intermediate Holdings S.à.r.l.	136040
Fine Art Management Luxembourg S.A.	136043	Private Equity Lux Invest III S.A.	136039
Garciones Cordati S.à r.l.	136063	Probylux S.à r.l.	136041
I Consulting S.à r.l.	136065	Pylio S.à r.l.	136040
Ipico S.A. SPF	136037	Quantus Lux. S.à r.l.	136039
Irto S.A.	136035	Recklinghausen REO Propco S.à r.l.	136039
Irto S.A.	136036	Redmoor S.à r.l.	136067
ISO-LUX	136036	RedOak Project B S.A.	136058
Jasmine Holdco S.à r.l.	136036	RGT S.A.	136080
Jean-Marie JANS S.à r.l.	136037	Romtop S.A.	136039
JF Management	136038	SHFC, Société Holding Financière Collin ...	136035
J.H. Bauunternehmen	136036	Slb Bef Participations	136034
K&L Investments S.A.	136037	Softinvest S.A.	136035
London Residential II S.à r.l.	136037	Sorep S.A.	136034
LSRC II Investor S.à r.l.	136038	Sphinx Luxco C S.à r.l.	136034
Luxat	136034	Sphinx Luxco D S.à r.l.	136034
M.A.B. Investments S.A.	136080	Spirit of Adventure S.A.	136035
PARFIP Luxembourg S.A.	136040	Starwood International Licensing Company S.à r.l.	136035
Participations France S.à r.l.	136038	Tethys Topco S.à r.l.	136060
Passy Development S.A.	136040	Tillster Services EMEA S.à r.l.	136050
PETROLEUM (Luxembourg) S.A.	136038	Udatcha S.à r.l.	136040
Photon Holding SA	136046		

Sorep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schiffflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 49.266.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145663/9.

(150159055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Sphinx Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.923.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2015145640/10.

(150159203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Sphinx Luxco D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.925.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015145641/10.

(150159202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Slb Bef Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 55, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 190.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLB BEF Participations

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015145660/11.

(150158998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Luxat, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 9.579.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 10 juillet 2015, le Conseil d'administration de la société anonyme LUXAT a décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, à l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2015.

Pour extrait conforme

LUXAT

Société anonyme

Référence de publication: 2015145491/14.

(150158772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Spirit of Adventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 158.098.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145667/9.

(150158995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Starwood International Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015145642/10.

(150158875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Irto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 156.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRTO S.A.

Référence de publication: 2015146013/10.

(150159619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des membres du conseil d'administration tenue au siège social le 20 août 2015

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., née le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015145662/12.

(150158989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

SHFC, Société Holding Financière Collin, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.714.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2014

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 06 janvier 2014.

Référence de publication: 2015145657/13.

(150158767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

J.H. Bauunternehmen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 43.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015146017/10.

(150159611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

ISO-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.623.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015146015/13.

(150159412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Irto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 156.351.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTION SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRTO S.A.

Référence de publication: 2015146014/15.

(150159626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Jasmine Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.965.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 26 août 2015

En date du 26 août 2015, l'Associé unique de la société Jasmine Holdco S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Yann Mertz de son poste de gérant de classe B.

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu Minnaert, né le 23 janvier 1977 à Autun (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015146018/16.

(150159519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

K&L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 172.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015146024/9.
(150159576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Jean-Marie JANS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 6, rue Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 107.819.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2015146019/11.
(150159935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Ipico S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 27.192.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 17 septembre 2013

- Démission de Melle Tess HAMILIUS de son poste d'Administrateur.
 - Cooptation au poste d'Administrateur de Monsieur Théo WORRE, né le 23/10/1940 à Luxembourg, et résidant à Ferme du Klingelbour, L-8154 Bridel, qui terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance en 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
IPICO S.A. SPF

Référence de publication: 2015146012/14.
(150159486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

London Residential II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 184.300.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 26 août 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 5 août 2015.
2. Nomination de Mme. Michelle McAdams-Origer née le 21 avril 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 5 août 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- Farallon Partners Directors, LLC - gérant A;
- M. Ronan Carroll - gérant B; et
- Mme Michelle McAdams-Origer - gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015146053/20.
(150159821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Participations France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 178.875.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015146166/9.
(150159550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

JF Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 190.827.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015146020/10.
(150159794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

PETROLEUM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.725.

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015

L'assemblée constate avec regret le décès de l'administrateur Monsieur Joseph MEYER, né à Saint-Vith (B) le 5 avril 1955, domicilié à B-4782 Schönberg 19, zum Burren.

Marnach, le 29 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2015146171/13.

(150159549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de l'Associé suivant:

DRI Capital Inc.

First Canadian Place

100 King Street West, Suite 7250

Toronto, ON M5X 1B1

Canada

Aussi: Veillez prendre note du changement de l'adresse du Gérant suivant:

McGrath Jeff.

First Canadian Place

100 King Street West, Suite 7250

Toronto, ON M5X 1B1

Canada

Luxembourg, le 28 Août 2015.

Pour LSRC II Investor S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015146079/22.

(150159860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Quantus Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5446 Schengen, 6, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 125.094.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 août 2015.

Référence de publication: 2015146186/10.

(150159898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Private Equity Lux Invest III S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.044.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique

En date du 25 juin 2015, l'actionnaire unique a adopté la résolution suivante:

- Le mandat de l'administrateur Peter Bun, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2015.

Référence de publication: 2015146179/13.

(150159475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.361.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2015.

Pour: RomTop S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015146197/14.

(150159430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Recklinghausen REO Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.963.

—
Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 26 août 2015

En date du 26 août 2015, l'Associé unique de la société Recklinghausen REO Propco S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Yann Mertz de son poste de gérant de classe B.

2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu Minnaert, né le 23 janvier 1977 à Autun (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015146188/17.

(150159354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Pylio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 81.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2015.
Référence de publication: 2015146164/10.
(150159920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Passy Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.829.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
PASSY DEVELOPMENT S.A.
Référence de publication: 2015146167/10.
(150159673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Primavera Intermediate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 195.182.

Le siège social de la Société est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2015.
Référence de publication: 2015146162/11.
(150159579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

PARFIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2015.
SG AUDIT SARL
Référence de publication: 2015146165/11.
(150159763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

**P.G.L. S.à r.l., Premium Gold Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Udatcha S.à r.l.).**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 42.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dudelange.
Carlo GOEDERT
Notaire
Référence de publication: 2015146161/12.
(150159429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Del Monte Luxembourg SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.673.668,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L150158571

Date: 26/08/2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015145892/13.

(150159862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Probylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 199.644.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt août,

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric SACRE, restaurateur, né à Ixelles le 10 janvier 1967, demeurant B-4900 SPA, 3A, boulevard Luhr, ici représenté par Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 06 août 2015.

Lequel comparant a par les présentes a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de tous articles textiles, de confection, d'accessoires de mode et de bijoux fantaisie, de petit mobilier, d'articles de ménage, ainsi que l'organisation d'événements culturels, sportifs ou commerciaux. La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PROBYLUX S.à.r.l."

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit.

Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associée (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Frédéric SACRE, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric SACRE, prénommé, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

3) Le siège social de la Société est établi à L-8290 KEHLEN, 2, Domaine de BRAMESCHHOF.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, au fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26821. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2015.

Référence de publication: 2015146180/121.

(150159964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Fine Art Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.308.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of August,
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fine Art Management Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 179.308 (the Company). The Company was incorporated on 24 July 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published on 13 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1955 page 93812. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Meeting was chaired by Mr Christophe Printz, employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman), who appointed Mrs Estelle Mariucci, employee, with professional address in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appointed Mrs Emilie De Jonge, employee, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the Bureau of the Meeting.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the proxyholder of the Sole Shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by all appearing parties, will also remain attached to the present deed to be filed with it.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and executed by the members of the Bureau that forty (40) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, representing the entirety of the share capital of the Company in the amount of forty thousand Euros (EUR 40,000), are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notice.

2. With effect as of 01 August 2015, change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollar (USD), and change of the par value of the shares of the Company from one thousand Euros (EUR 1,000) to one thousand US Dollars (USD 1,000) each, in order to set the subscribed share capital of the Company in an amount of forty thousand Euros (EUR 40,000) divided into forty (40) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each to forty thousand US Dollars (USD 40,000) divided into forty (40) shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each, pursuant to the official exchange rate quoted by the European Central Bank.

3. Allocation of the surplus resulting from the change of currency of the share capital of the Company adopted under item 2. above to the share premium account of the Company.

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the change of currency of the share capital adopted under item 2. above.

5. Miscellaneous.

III. After due and careful consideration of the above, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Meeting resolved, with effect as of 01 August 2015, to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollar (USD), pursuant to the official exchange rate quoted by the European Central Bank on 01 August 2015 of one US Dollar and eleven cents (USD 1.11) (rounded to two (2) decimals) for one Euro (EUR 1) and resolved to change the par value of the shares of the Company from one thousand Euros (EUR 1,000) to one thousand US Dollars (USD 1,000).

The Meeting consequently resolved, with effect as of 01 August 2015, to set the share capital of the Company in an amount of forty thousand Euros (EUR 40,000) divided into forty (40) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each to forty thousand US Dollars (USD 40,000) divided into forty (40) shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each.

Third Resolution

The Meeting resolved to allocate the surplus resulting from the change of currency of the share capital of the Company adopted under the second resolution above, in an amount of four thousand four hundred US Dollars (USD 4,400), to the share premium account of the Company.

Fourth Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the Articles in order to reflect the change of currency of the share capital of the Company adopted under the second resolution above, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at forty thousand US Dollars (USD 40,000) divided into forty (40) shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each.

[...]”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the represented Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said Sole Shareholder and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, said parties, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'août,
par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Fine Art Management Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 179.308 (la Société). La Société a été constituée le 24 juillet 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié le 13 août 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1955 page 93812. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Christophe Printz, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président), qui a nommé Madmae Estelle Mariucci, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Madame Emilie De Jonge, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le Bureau ayant été ainsi valablement constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que quarante (40) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (40.000 EUR) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Avec effet au 1^{er} août 2015, changement de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD), et modification de la valeur nominale des actions de la Société de mille euro (1.000 EUR) à mille dollars US (1.000 USD) chacune, afin de fixer le capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante mille euros (40.000 EUR) divisé en quarante (40) actions ayant une valeur nominale de mille euro (1.000 EUR) chacune à quarante mille dollars US (40.000 USD) divisé en quarante (40) actions ayant une valeur nominale de mille dollars US (1.000 USD) chacune, selon le taux de change officiel affiché par la Banque Centrale Européenne.

3. Allocation du surplus résultant du changement de devise du capital social de la Société adopté au point 2. ci-dessus au compte de prime d'émission de la Société.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de devise du capital social de la Société adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Divers.

III. Après un examen attentif de ce qui précède, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'entière du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution

L'Assemblée a décidé, avec effet au 1^{er} août 2015, de changer la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar US (USD), selon le taux de change officiel affiché par la Banque Centrale Européenne le 1^{er} août 2015 d'un dollar US et onze cents (1,11 USD) (arrondi à deux (2) décimales) pour un euro (1 EUR) et a décidé de modifier la valeur nominale des actions de la Société de mille euros (1.000 EUR) à mille dollars US (1.000 USD).

L'Assemblée a décidé en conséquence, avec effet au 1^{er} août 2015, de fixer le capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (40.000 EUR) divisé en quarante (40) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune à quarante mille dollars US (40.000 USD) divisé en quarante (40) actions ayant une valeur nominale de mille dollars US (1.000 USD) chacune.

Troisième Résolution

L'Assemblée a décidé d'allouer le surplus résultant du changement de devise du capital social de la Société adopté à la deuxième résolution ci-dessus, d'un montant de quatre mille quatre cents dollars US (4.400 USD), au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des Statuts afin de refléter le changement de devise du capital social de la Société adopté à la deuxième résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille dollars US (40.000 USD) divisé en quarante (40) actions ayant une valeur nominale de mille dollars US (1.000 USD) chacune.

[...]

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête de l'Actionnaire Unique représenté, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ce même Actionnaire Unique et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PRINTZ, E. MARIUCCI, E. DE JONGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26812. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146520/159.

(150160212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Photon Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op Der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 199.660.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn.

Am fünfundanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

- Frau Annegret KREUTZMANN, Journalistin, beruflich wohnhaft zu D-52072 Aachen, Avantisallee 80, hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Corporate Manager, beruflich wohnhaft zu L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Aachen (Deutschland) am 18. August 2015, welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von Ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer.

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „PHOTON Holding SA“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und

dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilierwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck das Halten von Fotolizenzen, redaktionellen Texten, Markenrechten sowie die Einnahmen aus Lizenzen.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Titel II. - Kapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzigtausend Euro (40.000.- €), eingeteilt in vierhundert (400) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100.- €).

Die Aktien können Namens- oder Inhaberaktien sein.

Alle ausgegebenen Inhaberaktien müssen bei einem Verwahrer hinterlegt werden welcher durch einen Beschluss des Verwaltungsrats bestellt wird.

Der Verwaltungsrat informiert die Gesellschafter über diese Bestellung und über jedwede Änderung betreffend den Verwahrer innerhalb 15 (fünfzehn) Werktagen.

Beschlüsse über die Ernennung oder die Kenntnisnahme von Änderungen betreffend den Verwahrer müssen, gemäß Artikel 11bis (1§, 3) des Gesetzes vom 10. August 1915 über handelsrechtliche Gesellschaften, registriert und veröffentlicht werden.

Ein Inhaberaktienregister wird vom Verwahrer gehalten.

Dieses Register weist die Identität eines jeden Gesellschafters, die Anzahl oder Einheiten von Inhaberaktien welche von diesen gehalten wird, den Zeitpunkt der Verwahrung, sowie Übertragungen, Einziehung oder Umtausch von Inhaberaktien, auf.

Der Anteilsbesitz der Inhaberaktien wird gemäß Eintragung im Inhaberaktienregister geltend gemacht.

Nach schriftlicher Aufforderung des Eigentümers von Inhaberaktien, wird diesem innerhalb 8 (acht) Kalendertage eine Bescheinigung ausgestellt welche die Eintragungen seiner Inhaberaktien zusammenfasst.

Übertragungen von Inhaberaktien inter vivos werden gegenüber Dritten und Gesellschaft wirksam durch die Eintragung dieser Übertragung im Inhaberaktienregister durch den Verwahrer, auf Basis und durch Erhalt eines jeden Dokuments welches deren Eigentumsübertragung zwischen Übertragendem und Empfänger nachweist.

Die Anzeige einer Übertragung von Todes wegen beim Verwahrer ist gültig, wenn kein Widerspruch vorhanden ist, durch die Hinterlegung eines Todesscheins welcher durch den zuständigen Richter oder Notar ausgestellt wurde.

Rechte von ausgegebenen Inhaberaktien welche weder verwahrt noch ordnungsgemäß registriert sind, gelten als ausgesetzt.

Für den Fall, dass ein Gesellschafter seine Aktien verkaufen möchte, benötigt er die Zustimmung der übrigen Gesellschafter. Eine einfache Mehrheit ist ausreichend.

Wird diese Zustimmung versagt, müssen die übrigen Gesellschafter diese Aktien abkaufen.

Bei Tod eines der Gesellschafter sind die übrigen Gesellschafter dazu verpflichtet einer Übertragung der Aktien an die Erben zuzustimmen.

Bei Pfändung hat der Gläubiger keinen Anspruch auf die betroffenen Aktien, er wird ausgezahlt werden.

Titel III. - Verwaltung.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratsitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglieds.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung.

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation.

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen.

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2016 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien.

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Alleingesellschafter die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Frau Annegret KREUTZMANN, Journalistin, beruflich wohnhaft zu D-52072 Aachen, Avantisallee 80, vierhundert Aktien	400
Total: Vierhundert Aktien	400

Das gezeichnete Kapital wurde bar in Höhe von fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend zehntausend Euro (10.000.- €). Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zehntausend Euro (10.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Erklärung.

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 263 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (1.300.- €).

Ausserordentliche Hauptversammlung.

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Hauptversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

I) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

II) Als Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- 1) Frau Annegret KREUTZMANN, Journalistin, beruflich wohnhaft zu D-52072 Aachen, Avantisallee 80,
- 2) Herr Philippe WELTER, Selbstständiger, beruflich wohnhaft zu D-52072 Aachen, Avantisallee 80,
- 3) Herr Ralf HEUSER, Ingenieur, beruflich wohnhaft zu D-52072 Aachen, Avantisallee 80.

III) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LUDWIG & MALDENER Sàrl“, mit Sitz zu L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.947.

IV) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2021.

V) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ph. Stanko und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 août 2015. Relation: GAC/2015/7302. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 31. August 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015146721/183.

(150160535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Tillster Services EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.640.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August,

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg:

THERE APPEARED:

Tillster, Inc., a company validly existing as a corporation under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered address at 5959 Cornerstone Court West, San Diego, CA 92121, California (United States of America), registered with the Internal Revenue Service of the United States of America under Federal Tax Identification number 26-0053244,

duly represented by Maître Charles Krier, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, signed in San Diego, California (United States of America), on August 18, 2015.

The said proxy, having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Tillster Services EMEA S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is to provide services to or for and on behalf of its parent company and other companies and undertakings being part of the Tillster group of companies in relation to their activity of digital ordering and customer engagement platforms and programs, including but not limited to digital ordering, delivery, loyalty programs, call center, point of sale, payment adaptors and processors, and other integrations. In this context the Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of such companies or undertakings of the Tillster group, and may provide to or for and on behalf of such companies or undertakings, any managerial, advisory, technical, purchasing, selling, training, promotion, marketing and other services, and enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing, without providing however any services that would require the Company to hold a payment services or other financial services license or a business license from the Luxembourg authorities.

In addition the purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The company's decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the members representing

one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and sixteen (2016).

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares that all the corporate units have been entirely subscribed by Tillster, Inc., previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager for an unlimited period:
- Mrs. Perscilla FAILY, Chief Executive Officer of Tillster Inc., born in Tehran (Iran) on January 1, 1968, professionally residing at 5959 Cornerstone Court West, San Diego, CA 92121, California (United States of America).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un août,

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tillster, Inc., une société valablement constituée sous la forme d'une corporation selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 5959 Cornerstone Court West, San Diego, CA 92121, Californie (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès de l'Administration fiscale (Internal Revenue Service) des Etats-Unis d'Amérique sous le matricule fiscal fédéral 26-0053244

dûment représenté par Maître Charles Krier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à San Diego, Californie (Etats-Unis d'Amérique) le 18 août 2015.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Tillster Services EMEA S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prestation de services en faveur ou pour le compte de sa société-mère et des autres sociétés et entreprises faisant partie du groupe Tillster en lien avec leur activité de programmes et plateformes en ligne de commande et de relation clientèle, en ce compris, sans que ce soit limitatif, la commande en ligne, la livraison, le programme de fidélité, le centre d'appel, le point de vente, les systèmes de traitement des paiements and autres intégrations. Dans ce cadre, la Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises du groupe Tillster et fournir à ces sociétés et entreprises, ou pour leur compte, des services de gestion, de consultance, des services techniques, d'acquisition, de vente, de formation, de promotion et de marketing et autres, et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède, sans toutefois fournir de services qui nécessiteraient que la Société dispose d'agrément en matière de services de paiement ou autre activité financière et d'autorisation de commerce de la part d'autorités luxembourgeoises.

En outre, l'objet de la Société est également la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres, et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. En cas de pluralité de gérants ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature individuelle du gérant unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,

2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille seize (2016).

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré que l'intégralité des parts sociales a été souscrite par Tillster, Inc., pré-qualifiée, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Perscilla FAILY, Directrice Générale de Tillster, Inc., née le 1^{er} janvier 1968 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement 5959 Cornerstone Court West, San Diego, CA 92121, Californie (Etats-Unis d'Amérique).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KRIER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015146256/429.

(150159839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

RedOak Project B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 192.695.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “RedOak Project B S.A.” a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with the registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 192 695, incorporated on December 10th, 2014, before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 47 of January 8th, 2015 (hereafter the Company”).

The General Meeting was presided by Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Valéria ERCOLINI, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Pierrot KANA, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, by the proxyholders of the shareholders represented and by the members of the bureau and the undersigned Notary. That attendance list and the proxies of the shareholders represented shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Change of the financial year of the Company which shall begin on April 1st of each year and terminate on March 31st of the following year, with the exception of the actual financial year which began on January 1st, 2015 and shall terminate on March 31st, 2015;

2. Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from the last Friday of May at 11.00 a.m. to the last Friday of June at 11.00 a.m.;

3. Amendment of article 20 paragraph 1 and article 22 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The shareholders’ meeting resolved to change the financial year of the Company which shall begin on April 1st of each year and terminate on March 31st of the following year, with the exception of the actual financial year which began on January 1st, 2015 and shall terminate on March 31st, 2015.

Second resolution

The shareholders’ meeting resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders from the last Friday of May at 11.00 a.m. to the last Friday of June at 11.00 a.m.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 20 paragraph 1 and article 22 of the by-laws of the Company have been amended and will now be read as follows:

“ **Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of June at 11.00 a.m.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of each year.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze le vingt-six août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RedOak Project B S.A.», une société anonyme dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192 695, constituée le 10 décembre 2014 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 8 janvier 2015, (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Lionel BONIFAZZI, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valéria ERCOLINI, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Pierrot KANA, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II.- L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de façon à ce qu'il commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 mars 2015;

2 Modification la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au dernier vendredi de mois de juin à 11.00 heures;

3 Modification de l'article 20 alinéa 1 et de l'article 22 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale des actionnaires, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'exercice social de la Société de façon à ce qu'il commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 mars 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises, l'article 20 alinéa 1 et l'article 22 des statuts de la Société ont été modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril et s'achève le trente et un mars de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146730/129.

(150160502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Tethys Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.227.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE TWENTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF AUGUST.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 180.323 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Flora Siegert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 August 2015, which proxy shall be registered with together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Tethys Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and fifty Euros (EUR 12,550) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 182.227 (the "Company"), incorporated on 27 November 2013 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 11 January 2014, number 101.

The articles of association of the Company have been amended previously on 11 December 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 23 February 2015, number 492 and on 17 April 2015 pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 20 June 2015, number 1558.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred and two (502) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred and fifty Euros (EUR 12,550) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) by the issue of two (2) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Tethys Investment II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185.935 (“Tethys Investment II”) for a value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the “Contribution in Kind”); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated 21 August 2015 on the valuation of the Contribution in Kind (the “Valuation Report”); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of fifty Euros (EUR 50) to the share capital of the Company and of twelve thousand four hundred and fifty Euros (EUR 12,450) to the share premium account (number 115) of the Company named “capital contribution without issue of shares”; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by five hundred and four (504) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred and fifty Euros (EUR 12,550) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) by the issue of two (2) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Tethys Investment II for a total aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

“In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) being at least equal to the total subscription price of the two (2) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of twelve thousand four hundred and fifty Euros (EUR 12,450).”

It is resolved to evaluate the Contribution in Kind at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate fifty Euros (EUR 50) to the share capital and twelve thousand four hundred and fifty Euros (EUR 12,450) to the share premium account (number 115) of the Company named “capital contribution without issue of shares”.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by five hundred and four (504) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,

AM EINUNDZWANZIGSTEN TAGE DES MONATS AUGUST,

Vor uns, der unterzeichnenden Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital siebenundreißigtausendfünf-

hundert Euro (EUR 37.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.323, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Flora Siegert, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 20. August 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Tethys Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 182.227 (die «Gesellschaft»), gegründet am 27. November 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg veröffentlicht am 11. Januar 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 101.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 11. Dezember 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 23. Februar 2015 im Mémorial, Nummer 492 und am 17. April 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Léonie GRETHEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, im Mémorial am 20. Juni 2015 veröffentlicht unter der Nummer 1558.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundertzwei (502) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550) auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage, bestehend aus fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Tethys Investment II S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 185.935 ("Tethys Investment II") (die "Sacheinlage"); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 21. August 2015 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von fünfzig Euro (EUR 50) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von zwölftausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 12.450) zum Agios Konto der Gesellschaft (Nummer 115) benannt „Kapitaleinlagen ohne Ausgabe von Anteilen“; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600), eingeteilt in fünfhundertvier (504) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550) auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (EUR 25) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Tethys Investment II gehalten werden, zu einem Gesamtbetrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

“Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der zwei (2) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Agio in Höhe von zwölftausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 12.450).”

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und fünfzig Euro (EUR 50) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und zwölftausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 12.450) zum Agio Konto der Gesellschaft (Nummer 115) benannt „Kapitaleinlagen ohne Ausgabe von Anteilen“ der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschließt der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600), eingeteilt in fünfhundertvier (504) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Akte entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.400,-.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen und deutschen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. SIEGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015146253/170.

(150159328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Garciones Cordati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.913.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary"), acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depository of the present deed.

THERE APPEARED

TIGRIS ELINGUE S.À R.L. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("R.C.S.") under number B155681,

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 28 April 2015

(hereinafter referred to as the "Proxyholder"), (hereinafter referred to as the "Appearing Party").

Such Appearing Party is the sole shareholder of GARCIONES CORDATI S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (hereinafter referred to as the R.C.S.) under number B 155913 and whose articles of incorporation (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as "Mémorial C") under number 2451, page 117608 on 12 November 2010 (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital requires the Notary to act the following declarations and statements:

1. That the share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
2. That pursuant to the shareholders register of the Company, the Appearing Party is the sole shareholder of the Company.
3. That the latest annual accounts of the Company have been approved by the Appearing Party and duly submitted to R.C.S. for the purposes of publication.
4. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect followed by its liquidation.
5. That the Appearing Party declares that it has full knowledge of the Articles of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
6. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, appoints itself liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased.
7. That in that capacity, the Appearing Party requests the Notary to record that it has realised all of the Company's assets and has settled all liabilities and debts of the Company by way of payment or fully provided for of all of the known liabilities of the Company.
8. That the Appearing Party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to the sole shareholder.
9. That consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
10. That the full and complete discharge is granted to the members of the board of managers of the Company for the execution of their respective mandates up to this day.
11. That it is expedient to proceed with the cancellation of the shareholders register.
12. That the books and records of the Company shall be kept for at least five years at the former registered office of the dissolved Company being 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Echternach, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Proxyholder of the Appearing Party known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Proxyholder of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit août,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence au Echternach Grand-Duché de Luxembourg, (ci-après le «Notaire»), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence au Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU

TIGRIS ELINGUE S.À R.L., une société Luxembourgeoise à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S.") sous le numéro B155681, et

ici-représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg en vertu du mandat octroyé le 28 avril 2015 (ci-après le «Mandataire»),

(ci-après la "Personne Comparante").

Telle Personne Comparante est l'associé unique de GARCIONES CORDATI S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le R.C.S. sous le numéro B 155913, dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") le 12 novembre 2010, sous numéro 2451, page 117608 (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande le Notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant la valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
2. Que selon le registre des associés de la Société la Personne Comparante est l'associé unique de la Société.

3. Que les derniers comptes annuels de la Société ont été approuvés par la Personne Comparante et dûment déposés auprès du R.C.S. à des fins de la publication.

4. Que la Personne Comparante, en tant que l'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5. Que la Personne Comparante déclare avoir pleine connaissance des Statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.

6. Que la Personne Comparante, en tant qu'associé unique, se désigne liquidatrice de la Société et déclare que l'activité de la Société est cessée.

7. Qu'en cette qualité, la Personne Comparante requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réalisé tous les actifs de la Société et avoir réglé tout le passif de la Société par paiement ou entière approvisionnement des dettes connues de la Société.

8. Que la Personne Comparante, étant investie de tous les avoirs, déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'associé unique.

9. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme ayant été effectuée et terminée.

10. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

11. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des associés.

12. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 2.000,- EUR.

Sur quoi le présent acte a été établi à Echternach, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au Mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit Mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 août 2015. Relation GAC/2015/7256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015146537/118.

(150160203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

I Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 199.645.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six août

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Toufik HABRI, gérant de sociétés, né à Commercy (France) le 15 juin 1985, demeurant à F-54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy, 17, rue du Portugal,
agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de:
«I CONSULTING S.à r.l.».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- Le e-commerce;
- La gestion d'un call center;
- Le consulting;
- Le transport de courriers et de colis;
- Le négoce dans le domaine de l'automobile;
- L'import-export;
- L'ameublement;
- La conception et l'aménagement des espaces verts;
- La prestation, la vente, la maintenance, l'installation et la fourniture de tous matériaux dans le domaine de l'électricité;
- Toutes activités et services commerciaux;

D'une façon générale, la société pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Toufik HABRI, prénommé.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze (31.12.2015).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Toufik HABRI, gérant de sociétés, né à Commercy (France) le 15 juin 1985, demeurant à F-54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy, 17, rue du Portugal.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.Tardy, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2015. Relation: EAC/2015/19930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 août 2015.

Référence de publication: 2015146573/106.

(150160061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Redmoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 199.633.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Ahmed Othman A ALAMOUDI, businessman, born on 17 September 1936 in Sobaikh Hadramout, Yemen, with professional address at Nahdat Al Wa'ee Street, Building 1620, Rawdah District, Jeddah 21312, Saudi Arabia (the Founding Shareholder),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the Founding Shareholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

“ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Definitions. Unless the context requires otherwise, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of incorporation of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Redmoor S.à r.l.
Company Law	means the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the Shareholders’ register of the Company, in accordance with article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Written Resolutions	has the meaning given to it in article 11.
Shares	means the shares in registered form in the corporate capital of the Company having a nominal value of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the Shareholders’ register of the Company, in accordance with article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Name and form. The name of the Company is “Redmoor S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by these Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favour of, or otherwise assist any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group as the Company. The Company may further, for its own benefit and that of any other company or person, guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, currency exchange exposure, interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

Art. 4. Duration of the Company. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other town of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in

the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political, military, economic or social events which would jeopardise the normal activity of the Company at its registered office, or the communication between the registered office and persons abroad have occurred or are imminent. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, despite the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. Corporate capital. The subscribed corporate capital of the Company is set at fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-), represented by five thousand (5,000) Shares having a nominal value of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) each.

The subscribed corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below.

The Company may create classes of Shares by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid up on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares is established by the entry in the Shareholders' register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers including a category A and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company recognises only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict related to the ownership of a Share between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed corporate capital of the Company is reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected (i) by a written declaration of transfer recorded in the Shareholders' register, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or (ii) in accordance with the rules governing the transfer of claims provided for under article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may also accept as evidence of the transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee and deemed sufficient by the Company.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder holds all the powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

In these Articles, references to decisions made or powers exercised by the General Meeting refer to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 11. Annual General Meeting - other General Meetings. In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the registered office of the Company or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place and with the agenda as specified in the relevant convening notice.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of written resolutions (the Shareholders Written Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the Shareholders' register) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Written Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding on the Company. Once executed, they will be valid and binding on the Company in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Written Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be signed by all the Shareholders (or all the Shareholders attending a General Meeting, as the case may be) and shall be kept at the registered office of the Company.

Art. 12. Convening notices, quorum, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Written Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed corporate capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to a General Meeting shall be sent at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting to each Shareholder by registered mail to the address appearing in the Shareholders' register held by the Company.

A General Meeting may be held without prior written convening notice if all the Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who does not need to be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or email to which a signature is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Except if otherwise provided by the Company Law or these Articles, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed corporate capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed corporate capital of the Company represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) including category A Manager (s) and category B Manager(s) who do not need to be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

The General Meeting shall appoint the Managers or, as the case may be, the Sole Manager, and determine their number, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 14. Meetings of the Board. The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers present and/or represented will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who does not need to be a Manager, will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Chairman, or any two (2) Managers, call(s) the meetings of the Board, which shall take place at the time and place as specified in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all the Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

A Board meeting may be held without prior written convening notice (i) if all the Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

Each Manager may waive the written convening notice by a written consent, whether in original, by fax or e-mail to which a signature is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which a signature is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented, including at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager. A Manager may represent more than one (1) of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including by means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented, including at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such written resolutions shall consist of one (1) or more documents containing the resolutions signed by each Manager. The date of the resolutions will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the registered office of the Company.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers including a category A Manager and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Powers of the Board/Sole Manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who does not need to be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager is also authorised to appoint a person, who does not need to be a Manager, in order to perform specific missions within the Company.

Art. 18. Binding signatures. For all matters not exceeding a threshold amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000.-) or an equivalent amount in another currency, the Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of any two (2) Managers or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

For all other matters exceeding such threshold amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000.-) or an equivalent amount in another currency, the Company shall be bound by (i) the joint signature of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the sole signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of article 17 above, and only within the limits of that function.

Art. 19. Liability of the Manager(s). The Managers or the Sole Manager do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them individually or collectively in the name of the Company provided such commitments comply with these Articles and the Company Law. He/She/It/They is(are) authorised agent(s) only and is(are) therefore merely responsible for the execution of his/her/its/their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, by an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) or the independent external auditor, as the case may be, and determine their number, their remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and the independent external auditor may be re-appointed.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

Art. 22. Annual accounts. The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up, at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect inter alia the inventory, the Company's balance sheet, the profit and loss account together with the reports of the Managers or, as the case may be, the Sole Manager, and, as the case may be, of the statutory auditor (s) or the independent external auditor of the Company at the registered office of the Company.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed corporate capital of the Company as provided in article 6 of these Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate objects and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor(s) of the Company (if any) has(ve) stated in his/her/its(their) report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, as the case may be, the Sole Manager within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon request of the Company, to refund the excess to it.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (which may be individuals or entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realisation of the assets and payment of the debts will be distributed to all the Shareholders in proportion to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and any agreement entered into from time to time by the Shareholders, if any."

Transitional provision

The first accounting year begins on the date hereof and ends on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, declared that he subscribes for five thousand (5,000) shares representing the total subscribed corporate capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a contribution in cash, so that the amount of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Statement - Costs

The notary declared that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bore witness to their fulfilment. He further confirmed that these Articles also comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at the amount of one thousand Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed corporate capital of the Company, took the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at four (4);
- (b) the following persons are appointed as category A managers of the Company:
 - Mr. Christian TAILLEUR, director, born on 17 May 1967 in Metz, France, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. James BODY, director, born on 05 April 1976 in Clare, Ireland, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Keimpe REITSMA, director, born on 12 June 1956 in Leiden, Netherlands, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 and the following person is appointed as category B manager of the Company:
 - Ahmed Othman A ALAMOUDI, businessman, born on 17 September 1936 in Sobaikh Hadramout, Yemen, with professional address at Nahdat Al Wa'ee Street, Building 1620, Rawdah District, Jeddah 21312, Saudi Arabia;
- (c) the managers are appointed for an undetermined period; and
- (d) the address of the registered office of the Company is set at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said person and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the Proxy-holder of the Founding Shareholder, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Ahmed Othman A ALAMOUDI, homme d'affaires, né le 17 septembre 1936 à Sobaikh Hadramout, Yemen, ayant son adresse professionnelle à Nahdat Al Wa'ee Street, Building 1620, Rawdah District, Jeddah 21312, Arabie Saoudite (l'Associé Fondateur),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de l'Associé Fondateur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

"STATUTS

Art. 1^{er} . Définitions. À moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plus d'un (1) Gérant a été nommé.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.

Loi sur les Sociétés	signifie la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Ecrites des Associés	a la signification donnée à ce terme à l'article 11.
Société	signifie Redmoor S.à r.l.
Statuts	signifie ces statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Dénomination et forme. La dénomination de la Société est "Redmoor S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par ces Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à, ou assister de toute autre manière, toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, les risques liés aux taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) qui pourraient être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg, par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans de telles circonstances, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

La Société peut créer des classes de Parts Sociales par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et intégralement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions et toutes sûretés accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse ainsi que tout changement d'adresse ultérieur à la Société par lettre recommandée.

La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse d'un Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants incluant un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit ayant trait à la propriété d'une Part Sociale entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer (i) par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou (ii) conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Associés. La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales. Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social tel qu'indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale annuelle.

Nonobstant ce qui précède et à la discrétion absolue du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales se tiennent aux heures et lieux et avec l'ordre du jour tels qu'indiqués dans la convocation à cette Assemblée Générale.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Ecrites des Associés, chaque Associé doit recevoir à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Ecrites des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Ecrites des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales seront signés par tous les Associés (ou tous les Associés ayant participé à une Assemblée Générale, le cas échéant) et seront conservés au siège social de la Société.

Art. 12. Avis de convocation, quorum, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Ecrites des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation à l'Assemblée Générale, les avis de convocation écrits à toute Assemblée Générale sont envoyés par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale à chaque Associé à l'adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre et se parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

À moins que la Loi sur les Sociétés ou ces Statuts ne le prévoient autrement, les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit de la Société représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société requièrent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), incluant un(des) Gérant(s) de catégorie A et un (des) Gérant(s) de catégorie B, Associé(s) ou non. Si plus d'un (1) Gérant est nommé, ceux-ci constituent ensemble le Conseil.

L'Assemblée Générale nomme les Gérants ou, le cas échéant, le Gérant Unique et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, le cas échéant. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore pour la réunion en question.

Le secrétaire, qui ne doit pas forcément être Gérant, sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Président ou deux (2) Gérants convoquent les réunions du Conseil, qui se tiennent aux heures et lieux tels qu'indiqués dans la convocation à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation à la réunion du Conseil, les convocations écrites à toute réunion du Conseil sont envoyées à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion.

Une réunion du Conseil peut être tenue sans convocation écrite préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés à la réunion et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant aux heures et lieux préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Gérant peut prendre part à une réunion du Conseil en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente et/ou représentée comprenant au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B. Un Gérant peut représenter plus d'un (1) de ses collègues, à condition qu'au moins deux (2) Gérants soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par ces Statuts et la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les résolutions du Conseil peuvent également être adoptées par écrit. De telles résolutions doivent consister en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et conservés au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants incluant un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui relève de sa gestion journalière et de ses affaires.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. En toutes circonstances n'excédant pas un montant limite de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-) ou un montant équivalent dans une autre devise, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

En toutes autres circonstances excédant ce montant limite de cinq mille Livres Sterling (GBP 5.000,-) ou un montant équivalent dans une autre devise, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature unique ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée délégué à la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus, et seulement dans les limites de cette fonction.

Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s). Les Gérants ou le Gérant Unique, en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte(nt) aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle/eux individuellement ou collectivement au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes à ces Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Il(s) n'est(ne sont) qu'agent(s) autorisé(s) et n'est(ne sont) donc responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

Art. 20. Surveillance. Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas où la Loi sur les Sociétés le requiert, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, celle-ci ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse, à la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société et un inventaire dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter entre autres l'inventaire, le bilan de la Société, les comptes de profits et pertes ainsi que les rapports des Gérants ou, le cas échéant, du Gérant Unique et, le cas échéant du(es) commissaire(s) aux comptes ou du réviseur d'entreprises agréé de la Société au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 de ces Statuts, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le(s) commissaire(s) aux comptes de la Société (s'il y en a) a(ont) constaté dans son(leur) rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de la Société, lui en rembourser l'excédent.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après réalisation des actifs et paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ces Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et à tout accord conclu de temps à autre par les Associés, le cas échéant."

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à cinq mille (5.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par l'Associé Fondateur par un apport en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire au moyen d'un certificat de blocage.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire a déclaré avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en a expressément constaté l'accomplissement. Il a confirmé en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à quatre (4);
- (b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur Christian TAILLEUR, administrateur, né le 17 mai 1967 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur James BODY, administrateur, né le 5 avril 1976 à Clare, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Keimpe REITSMA, administrateur, né le 12 juin 1956 à Leiden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de catégorie B de la Société:

- Ahmed Othman A ALAMOUDI, homme d'affaires, né le 17 septembre 1936 à Sobaikh Hadramout, Yemen, ayant son adresse professionnelle à Nahdat Al Wa'ee Street, Building 1620, Rawdah District, Jeddah 21312, Arabie Saoudite;

(c) les gérants sont nommés pour une durée indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française. À la requête de cette même personne et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire de l'Associé Fondateur, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015146189/654.

(150159554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Finagold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 121.281.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINAGOLD S.A.», en liquidation, ayant son siège social à Dudelange, constituée suivant acte notarié, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2343 du 15 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié le 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 715 du 17 mars 2012. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 mai 2014, publié au Mémorial C, numéro 1907 du 22 juillet 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise MAZE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.

2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3. Prononciation de la clôture de la liquidation.

4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

5. Divers.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 août 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la société AMETIS DEVELOPMENT S.A. avec siège social à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de AMETIS DEVELOPMENT S.A. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jean-Pierre PALHES de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société FINAGOLD S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse du liquidateur soit 179, rue de Luxembourg L-4222 Esch-sur-Alzette.

Ensuite le registre des actionnaires a été annulé en présence du notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27057. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146531/58.

(150160537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

RGT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 174.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RGT S.A.

Référence de publication: 2015145613/11.

(150158699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

M.A.B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.258.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Pour: M.A.B. INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015145497/14.

(150158686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.
